

# République Démocratique du Congo

## Évolutions macroéconomiques et financières récentes

La République démocratique du Congo (RDC) a connu en 2020 sa première récession en 18 ans en raison des effets néfastes de la pandémie de COVID-19 dans le monde. Le PIB réel de la RDC s'est contracté de 1,7 % en 2020 après avoir augmenté de 4,4 % en 2019 et de 5,8 % en 2018. Cela reflète d'abord le ralentissement des industries extractives avec une baisse de leur contribution à la croissance, qui est passée de 0,28 % en 2019 à 0,17 % en 2020. Ensuite, les mesures prises pour contenir la COVID-19, telles que la fermeture des frontières et les restrictions de transport, ont nui aux activités non extractives dont la contribution à la croissance s'est effondrée de 4,1 % en 2019 à -1,87 % en 2020. Dans les secteurs de l'industrie manufacturière, le bâtiment et les travaux publics, le commerce et les services marchands, les mesures ont entraîné la fermeture de plusieurs entreprises et affaibli la demande locale. Malgré les prix élevés des produits miniers, le déficit des comptes courants s'est détérioré, passant de 3,8 % du PIB en 2019 à 5,4 % du PIB en 2020. Les dépenses sociales visant à atténuer les effets de la COVID-19, combinées à la réduction des recettes fiscales, ont entraîné une légère aggravation du déficit public, qui est passé de 0,8 % du PIB en 2019 à 1,2 % du PIB en 2020. Pour lutter contre l'inflation et la dépréciation du franc congolais par rapport au dollar américain, la Banque centrale a relevé le taux directeur de 7,8 % à 18,5 %. Pourtant, l'inflation est passée de 4,5 % en 2019 à 13 % en 2020 en raison des mesures d'endiguement et de la monétisation du déficit budgétaire. Le franc congolais s'est déprécié de 12,4 % par rapport au dollar américain entre 2019 et 2020.

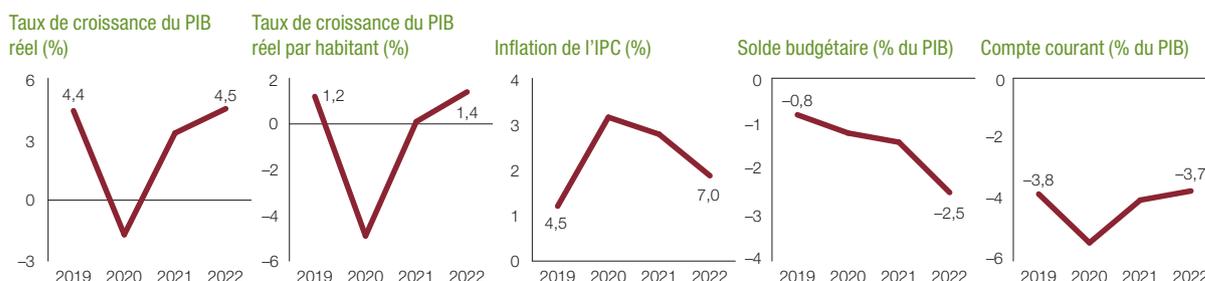
## Perspectives et risques

Les perspectives économiques de la RDC pour 2021 et 2022 sont favorables si la pandémie est maîtrisée et si la demande mondiale se redresse. Le PIB réel devrait croître de 3,3 % en 2021 et de 4,5 % en 2022, grâce à la hausse des prix des principaux produits miniers, tels que le cuivre, et à la reprise

de la consommation et des investissements. La poursuite des réformes des finances publiques et monétaires devrait permettre de réduire l'inflation à une moyenne de 11,7 % sur la période 2021–2022, grâce à la facilitation des importations et à un meilleur approvisionnement des centres urbains. La reprise du secteur extractif devrait stimuler les exportations minières et améliorer les recettes d'exportation. Cependant, le compte courant risque de demeurer structurellement déficitaire, avec une moyenne de 4,0 % du PIB sur la période 2021–2022. Les élections de 2022 devraient entraîner une augmentation des dépenses publiques. En conséquence, le déficit budgétaire devrait se détériorer pour atteindre 1,4 % en 2021 et 2,5 % en 2022. Le déficit du compte courant devrait se réduire à 4,0 % du PIB en 2021 et à 3,7 % en 2022. En résumé, la croissance du PIB réel par habitant qui a chuté de 4,9 % en 2020, en raison de la baisse de la production et de la pression démographique, devrait augmenter de 0,1 % en 2021 et de 1,4 % en 2022. Cependant, ce scénario pourrait être bouleversé par la poursuite de la pandémie de COVID-19 jusqu'en 2021, des troubles sécuritaires et sociopolitiques, la chute des prix des matières premières ou la diminution de la demande mondiale de minéraux.

## Questions et options de financement

Avec un ratio dette/PIB de 21,2 % en 2020, soit 10 175 milliards de USD, la RDC fait partie des pays les moins endettés d'Afrique. Elle a néanmoins des besoins de financement importants. La dette extérieure qui représente les deux tiers de la dette publique est principalement contractée auprès de donateurs multilatéraux. La part intérieure est principalement constituée d'arriérés budgétaires. Le déficit de financement a été estimé à 631 millions de USD en 2020. Toutefois, la participation de la RDC au moratoire sur la dette du G20, l'appui budgétaire de la BAD et les ressources d'autres donateurs devraient le réduire et fournir une alternative à la monétisation du déficit public, qui est interdite conformément à la décision prise par les autorités le 18 août 2020.



Source : Les données datent de décembre 2020 et proviennent des autorités nationales; données pour 2020 sont des estimations et données pour 2021 et 2022 sont des prévisions fondées sur les calculs des auteurs.